

La vie politique en Europe et dans le monde

Jean-Pierre Gouzy

Rédacteur en chef puis directeur politique de L'Europe en formation, Secrétaire général du Centre international de formation européenne (1954-1982), il a également présidé l'Association des journalistes européens de 1978 à 1982.

L'auteur tient cette chronique depuis 1964.

Jean-Pierre Gouzy a reçu, le 26 juin 2008 à Paris, le « prix de l'initiative européenne », remis par le Club de la presse européenne.

Nous sommes à la veille de la présidence française du Conseil européen et au terme d'une présidence assumée par la petite Slovénie, ancienne république fédérée au sein de la Yougoslavie de Tito.

Le mois de mai s'est esquivé dans une nature humide et printanière, les premiers jours de juin devraient préfigurer les ardeurs d'un nouvel été. Ainsi va la ronde des saisons.

- Voici 60 ans, du 7 au 10 mai 1948, le « congrès de l'Europe » lançait, sous la présidence de Churchill, dans ce petit joyau néerlandais des parlements européens (la Ridderzaal), les premiers fondements politiques de la reconstruction du vieux continent. Une année plus tard, le traité de Londres créait, en effet, à Strasbourg, le Conseil de l'Europe, anticipant l'année suivante l'institution de la Cour européenne des droits de l'homme.

- Par ailleurs, le 14 mai 1948, naissait l'État d'Israël. Le 30 mai, un État répondant au modèle soviétique voyait le jour en Allemagne de l'Est. Au mois de juin suivant, c'était le blocus de Berlin. Deux années plus tard, grosso modo, Robert Schuman lançait son appel historique du 9 mai 1950, à l'origine du processus communautaire.

- En mai 1958, alors que les traités de Rome avaient vu le jour, le

1^{er} janvier précédent, avec le « marché commun » et l'Euratom, l'insurrection de l'Algérie française provoquait l'investiture, en catastrophe du général de Gaulle à la présidence de la République, puis la proclamation d'une V^e République dont il deviendra le premier président.

- En mai 1968, l'ébullition partie du Quartier Latin submergea l'Hexagone et secoua toute l'Europe. Au mois d'août suivant, l'URSS interviendra militairement en Tchécoslovaquie pour mettre fin au « Printemps de Prague ».

- En mai 1978, l'Europe est apaisée. Au mois d'avril précédent, le Conseil européen avait fixé les premières élections communes, au suffrage universel direct, aux 7 et 10 juin 1979, tandis que se préparait le Conseil européen de Brême qui jettera les bases d'un système monétaire européen.

- Fin mai, début juin 1988, Reagan et Gorbatchev enterraient la guerre froide, à Moscou, sur les thèmes des droits de l'homme et du désarmement, échangeant les instruments de ratification sur l'élimination de toute une panoplie de missiles porteurs de la mort.

En juin, le Conseil européen décidait de préparer un projet d'Union économique et monétaire qui sera approuvé l'année suivante à Madrid.

- Le 3 mai 1998, le premier président de la nouvelle Banque centrale européenne, le Néerlandais Wim Duisenberg, était désigné. Il siégera à Francfort. Une vague de négociations sans précédent, pour le grand élargissement de l'Union européenne s'engageait.

Il est intéressant de constater, avec un certain recul du temps, à quel point cette période printanière joue le rôle de période charnière dans la ronde incessante des événements qui ont affecté la France, l'Europe et le monde.

Certes, pendant toutes ces années, le processus d'unification européenne a avancé et, sans doute, on peut dire aujourd'hui que, malgré ses pesanteurs et revers de parcours, il a fini par s'imposer peu ou prou. Mais, dans un univers lui-même profondément transformé, il n'a pas avancé de manière linéaire. Loin de là. Les 29 mai et 1^{er} juin 2005, encore, la France, puis les Pays-Bas ont assumé l'échec du projet de traité constitutionnel, pourtant porté sur les « fonds baptismaux » d'un Conseil européen, par un ancien président de la République française : Valéry Giscard d'Estaing. Le 12 juin, le peuple irlandais rejetait par 53,4 % des suffrages exprimés le traité de Lisbonne, reprenant le projet constitutionnel, sous une forme

atténuée pour donner un cadre juridique et politique plus cohérent à une Union européenne qui n'a cessé de s'élargir et compte désormais 27 États membres et 492 millions d'habitants.

Le projet de traité d'Union européenne signé à Lisbonne, le 13 décembre 2007, est en cours de ratification. Une ratification aujourd'hui remise en cause, même si, par prudence, la voie parlementaire a été retenue dans 26 cas sur 27, l'Irlande faisant exception puisque ses citoyens, en vertu de leur constitution se sont prononcés par référendum, sur des textes qui, bien que « simplifiés » selon Nicolas Sarkozy, comportent au total plus de 400 articles¹, sans parler des protocoles et déclarations qui les accompagnent. Les sondages irlandais inquiétaient déjà. Même si le dernier dont nous ayons eu connaissance faisait état de 41 % de « oui », le nombre de « non » atteignait 33 %, 26 % demeurant dans l'indécision. Les « nonistes » irlandais laissaient entendre qu'ils pourraient voter « non » pour, entre autres raisons avancées, manifester leur mécontentement à l'égard des positions de négociation de l'UE. dans le cycle commercial de Doha, concernant l'agriculture, ou pour préserver la « neutralité ».

Douche froide irlandaise

En fait, avec le « no » irlandais, l'Eire, le cours des événements a démontré, une fois de plus, que la voie référendaire n'était pas la meilleure pour décider de l'avenir de textes aussi denses que complexes (illisibles pour le commun des mortels).

Et, cette fois, les conséquences de ce nouveau refus risquent d'être particulièrement difficiles à surmonter...

- D'une part, car il survient comme une troisième douche froide, après les précédents échecs référendaires, français et néerlandais à l'égard du projet de traité dit « constitutionnel », donc avec des phases de négociations qui durent depuis le Conseil européen en décembre 2001. C'est-à-dire six ans et demi.

- D'autre part, comment expliquer à l'opinion publique, qu'un petit pays de quatre millions d'habitants, comme l'Irlande, qui a tant bénéficié de la solidarité communautaire depuis son adhésion en 1973 (environ 40 milliards d'euros de gains en trente-cinq ans!), en soit arrivé, par l'addition de ses mécontents aux motivations disparates et contradictoires, à

1. 55 articles pour le traité sur l'Union européenne et 358 dans le traité sur le fonctionnement de l'UE.

bloquer – sinon à remettre en cause – l'ensemble d'une construction européenne qui intéresse 492 millions d'Européens? Et ce, alors que tous les grands partis irlandais (sauf le Sinn Féin) ainsi que la très grande majorité des organisations syndicales, patronales, agricoles, étaient en faveur de la ratification; que 160 députés irlandais sur 166 avaient déjà voté « oui »?

- Comment expliquer que le nombre des abstentions (47 %), c'est-à-dire des « je-m'en-foutistes », ait pu assurer le triomphe du « non »? Comment expliquer, encore, la possibilité offerte à un milliardaire irlandais – un certain Declan Ganby, qui partage son temps d'homme d'affaires entre l'Eire et les États-Unis, ainsi que la presse eurosceptique du groupe Murdoch, basée en Grande-Bretagne, mais aujourd'hui implantée en Irlande, d'avoir manipulé à ce point l'électorat? Par l'impopularité d'une Europe jugée trop « bureaucratique », comme on l'a dit ici et là. Comment ne pas voir dans ce vote à la limite de l'euro-cynisme, qu'un fossé se creuse entre des citoyens européens démotivés et l'eurocratie des superstructures; entre citoyens basiques et l'establishment politique, pour la plus grande joie des souverainistes de tous poils, de l'extrême droite à l'extrême gauche, ces émules de Charles Maurras, qui, au début du XX^e siècle, incarnent un certain « pays réel » contre un certain « pays légal »?

Oui, la démotivation à l'égard de l'entreprise européenne est la grande gagnante de cette déconvenue plombée par la méthode de ratification diplomatique-classique des traités internationaux qui concernent les citoyens, mais ne sont compréhensibles que pour des juristes, des experts, des politiques dont le job consiste à en saisir les subtilités, en éclairer les méandres, en contourner les obstacles. Surtout quand les dits traités, faute de clauses dérogatoires susceptibles de leur permettre de surmonter l'hétérogénéité des ratifications nationales, requièrent, comme c'est le cas, l'unanimité de leurs États signataires?

Bref, nous sommes devant un château de cartes qui s'est écroulé.

Si les gouvernements concernés s'entendent pour achever les procédures de ratification dans les pays qui doivent y accéder par la voie parlementaire, à la suite du Royaume-Uni qui vient de donner l'exemple de la ratification; si, enfin, d'autres États européens (je pense aux Tchèques, mais pas seulement à eux) n'ajoutent pas de nouveaux déboires à ceux dont viennent de nous combler les Gaéliques, en leur donnant le temps de la réflexion et leur accordant des « *opt out* », l'Union européenne surmontera l'obstacle de taille qui barre aujourd'hui sa route. Si tel n'est pas le cas, nous devons en prendre acte et nous résigner à une réorganisation fondamentale du dispositif communautaire européen, afin de concilier les aspirations des peuples

et des États qui acceptent l'idée de bâtir une réelle « Europe puissance » régie par la règle de la majorité qualifiée, politiquement et pas seulement économiquement intégrée, et ceux qui attendent de l'Union européenne qu'elle reste au ras des pâquerettes.

Mais, il y a des limites à cet exercice... Comme l'a bien signifié dans « l'Agence Europe » Ferdinando Riccardi dans son éditorial du 14 juin :

« Si, ce qui est arrivé permettait de distinguer les peuples qui souhaitent une Europe intégrée [...] et ceux qui, en revanche, préfèrent la coopération intergouvernementale et contestent l'existence d'un intérêt européen commun, cela n'aura pas été inutile. On pourrait même estimer un jour que la séparation était inévitable et en définitive salutaire, en permettant de construire une véritable Communauté entre les pays et les peuples qui y croient ».

Ce que nous appelons, quant à nous, une fédération européenne destinée, non plus à faire face à une menace soviétique aujourd'hui disparue, non plus à assurer la libre circulation déjà obtenue, mais à répondre, en temps nécessaire, aux défis de la mondialisation.

Par ailleurs, dans certains États de l'Union européenne, l'épreuve de la ratification doit être suivie avec une attention particulière. Tel est le cas de la République tchèque, en raison des prises de positions de son président souverainiste et du Royaume-Uni où l'opposition conservatrice hostile au traité de Lisbonne, après avoir saisi la Haute Cour pour faire obstacle à la ratification parlementaire, cherche à déstabiliser le gouvernement de Gordon Brown et provoquer des élections anticipées. Là encore, la presse eurosceptique – dominante en Grande-Bretagne – a tenté de jouer et exerce toujours un rôle destructeur. Malgré ces handicaps, le Royaume-Uni a ratifié par la voie parlementaire, le 18 juin², au lieu de le faire comme précédemment annoncé en novembre. C'est une bonne nouvelle.

Au moment où nous rédigeons, dix-neuf des vingt-sept États membres de l'UE se sont donc prononcés favorablement : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie. Aux Pays-Bas, la ratification est déjà acquise dans l'une des deux chambres.

Rappelons-le : tout traité, en droit international, doit être ratifié par

2. Après la Chambre des Communes qui a approuvé le 11 mars, le traité de Lisbonne par 346 voix contre 206, les Pairs rejetant par 277 voix contre 184, un amendement de l'opposition conservatrice, ont ratifié par un vote oral expéditif, parce que sans décompte, mais à une large majorité, grâce aux libéraux.

l'ensemble des parties signataires, sauf dispositions contraires explicitement énoncées, avant de pouvoir entrer en vigueur. C'est donc, dans un contexte peu favorable à des anticipations audacieuses, que le calendrier des échéances européennes a prévu la présidence française du Conseil européen, entre le début de juillet et la fin décembre 2008, avant les présidences attendues en 2009 de la République tchèque et de la Suède, pays peu portés jusqu'ici sur la bagatelle européenne,

Rendez-vous à l'automne

Sur l'essentiel, le Conseil européen des 19 et 20 juin a décidé... de ne rien décider, tout en convenant que les procédures de ratification devaient se poursuivre dans les États membres de l'Union qui, pour des raisons diverses, ne les ont pas engagées ou menées à leur terme ; qu'en toute hypothèse, d'autre part, le traité de Lisbonne ne serait pas renégocié et qu'il appartenait maintenant à l'Irlande de proposer « les voies de sortie » qui pourraient, selon elle, s'envisager. Le premier ministre irlandais, Brian Cowen, a fait remarquer qu'il « était beaucoup trop tôt » pour proposer des solutions potentiellement praticables dans le but de sortir de l'impasse. Rendez-vous a donc été pris pour un nouveau Conseil européen qui se tiendrait le 15 octobre prochain.

Plusieurs questions sensibles devront être examinées d'ici là : est-il possible de donner des garanties nouvelles à Dublin pour assurer le « statut de neutralité » qui fonde la République d'Irlande ? Idem, en matière fiscale (la modestie calculée de l'impôt sur les sociétés irlandaises permet à l'Eire d'engranger les investissements étrangers – notamment américains – dans les conditions les plus favorables) ? Idem, encore, en ce qui concerne la pérennisation du Commissaire irlandais au sein de la Commission européenne, alors que le traité de Lisbonne a prévu explicitement qu'à partir du 1^{er} novembre 2014, la Commission serait composée d'un nombre de membres correspondant seulement aux deux tiers du nombre total des États de l'Union « à moins que le Conseil européen, statuant à l'unanimité ne modifie ce nombre », c'est-à-dire cette disposition. Sur ces derniers points, il faudrait, sans doute, amender le double traité de Lisbonne (sur l'Union européenne et sur le fonctionnement de l'Union européenne), les articles 17a du premier et 244 du second étant visés.

Or, l'exercice apparaît si périlleux que les partenaires de l'Irlande, au sein de l'Union, ont déclaré catégoriquement qu'ils se refusaient présentement à ouvrir, une nouvelle fois, « la boîte de Pandore ».

De plus, selon le ministre des affaires étrangères de Dublin, faisant preuve d'une « prudence de sioux », le gouvernement irlandais se trouvera en position de présenter un « rapport d'étude » à la mi-octobre, mais il ne sera probablement pas encore en mesure, pour autant, de proposer la solution clé en mains que paraissent attendre de lui les autres États signataires du traité. Dans ces conditions, les élections européennes de juin 2009 se dérouleraient encore selon les normes du traité de Nice, ainsi appelé à poursuivre une carrière plus longue qu'on ne le supposait, alors qu'il a été et reste conçu pour 27 États membres et pas un de plus.

Par ailleurs, la difficulté irlandaise n'est pas la seule qui subsiste... La République tchèque a fait savoir qu'elle ne ratifierait pas le traité de Lisbonne tant que sa propre Cour constitutionnelle n'aurait pas donné un avis favorable. Le président de la République tchèque, Vaclav Klaus, souverainiste de conviction, a même proclamé à titre personnel : le « traité de Lisbonne est mort! ».

Le blocage du traité de Lisbonne risquerait d'avoir une autre conséquence : celui de stopper pour une durée indéterminée les nouveaux élargissements envisagés, à commencer par celui de la Croatie. On ne voit pas pourquoi, on poursuivrait l'élargissement d'une Union européenne qui ne sait pas ce qu'elle veut.

Un tel bazar n'est pas, à l'évidence, un cadeau pour la présidence française dont la responsabilité devient centrale à partir du 1^{er} juillet, alors même que les rapports entre l'Élysée et la présidence de la Commission se sont distendus ces temps derniers, à propos de la gestion de différents dossiers : celui des négociations commerciales menées à « Bruxelles » au nom de l'Union européenne avec l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ; celui de la crise que traversent les pêcheurs européens. Or, au-delà des querelles ponctuelles du moment, Nicolas Sarkozy devra s'appuyer, dans la période qui vient, sur la Commission européenne, et non s'opposer à elle, pour tenter de dénouer l'une des crises les plus dangereuses que l'Union ait traversée.

Les dossiers majeurs de la présidence française

En vue de la présidence française de l'UE, la principale initiative prévue par Nicolas Sarkozy était déjà connue avant le « No » ou le « Nil » irlandais. Il s'agit du *projet d'Union pour la Méditerranée* qui doit être lancé à grand tralala le 13 juillet prochain, à Paris, juste avant la célébration annuelle de la prise de la Bastille. Nous reviendrons sur le sujet.

Quels sont, par ailleurs, les autres dossiers qui doivent être traités? Au stade actuel, la priorité paraît accordée, nonobstant les impondérables et les caprices du moment, aux grands sujets suivants :

- *La lutte contre le changement climatique et la politique énergétique.* Autrement dit, en langage eurocrate, le « *paquet énergie-climat* ».
- La mise en place de ce qu'on désigne déjà sous le nom de « *Pacte sur l'immigration et l'asile* ».
- *Le bilan de santé de la PAC* (politique agricole commune) en liaison avec la *crise alimentaire mondiale*, les perspectives budgétaires et monétaires.
- *La défense européenne.*

Dans un mémorandum, les europarlementaires socialistes français, au cours de leur conférence du 23 avril dernier, avaient, pour leur part, mentionné leurs propres priorités.

À savoir :

- *La dimension sociale*, y compris l'instauration d'un salaire minimum dans les pays de l'UE;
- L'inscription de la *spécificité des services publics dans le droit positif européen*;
- La *modification de la structure et des missions de la BCE* (ce qui – soit dit en passant – nécessiterait une nouvelle révision du traité de Lisbonne qui n'est même pas encore ratifié);
- *L'émergence d'un système européen de supervision des marchés financiers*;
- *le renforcement de la coordination des politiques budgétaires des États membres pour favoriser l'emploi.*

La présidence française d'un semestre sera courte, en réalité, si on veut bien tenir compte de la période estivale.

Venons-en maintenant à l'examen des principaux dossiers.

Énergie et climat, tout d'abord.

Le pétrole a atteint des sommets : (100 dollars/baril le 19 février dernier, contre 58 dollars au début 2007) ; 130 en mai pour le brut de la mer du Nord et 136,49 le 24 juin, avec un pic de 139,89 dollars à New York le

14 juin. Le prix du précieux baril a donc plus que doublé d'une année sur l'autre, la spéculation aidant, finissant par provoquer, ici et là, des vagues de contestations violentes, dans nos pays d'Europe, mais ailleurs également, par exemple en Égypte, en Indonésie. Ces hausses ne frappent plus seulement, en effet, les consommateurs individuels, mais les professions, les entreprises; comme l'un des géants américains de la chimie – Dow Chemical – qui a annoncé, le 28 mai, une hausse des prix de 20 % de l'ensemble de ses productions, ou comme, les compagnies aériennes évidemment frappées de plein fouet par la hausse du kérosène, alors qu'un doublement de la flotte aérienne mondiale est prévu entre 2005 et 2025. L'évaluation de la demande d'énergie, en millions de tonnes d'équivalent pétrole, estimée à 10 573 courant 2003, atteindrait 22 100 en 2050, soit une augmentation de plus de 100 %.

D'une part, nous sommes devant une croissance jusqu'ici irrépressible de la consommation et, d'autre part, nous sommes de plus en plus nombreux à cohabiter sur une planète qui nous donne le sentiment de rétrécir comme une peau de chagrin. Alors que la production d'énergie fossile plafonne ou tend à diminuer, la demande mondiale d'énergie ne cesse d'augmenter, qu'il s'agisse du pétrole, du gaz, de l'électricité ou du charbon.

De plus, l'Europe – hors Russie – ne produit que 12,4 milliards de dollars de barils de pétrole, selon les données datant de 2006; les États-Unis, 29,9; la Russie 79,5, alors que l'Arabie saoudite, à elle seule en annonce 264,3 milliards et le Moyen-Orient, dans son ensemble, plus de 700. *D'où l'importance vitale du Moyen-Orient.* De même, alors que les réserves de gaz sont estimées en milliers de milliards de m³ à 47,65 en Russie; 60,56 au Moyen-Orient (dont plus des trois quarts au minuscule Qatar et en Iran); elles ne sont que de 4,67 en Europe occidentale (Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège).

Les Européens se trouvent donc totalement dépendants du monde extérieur. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a lancé, le 26 mars des négociations prioritaires avec Moscou en vue d'un nouvel accord de « partenariat stratégique » euro-russe. Le coup d'envoi formel de ces pourparlers doit avoir lieu lors d'un « sommet » UE-Russie, les 26 et 27 juin en Sibérie. Même si la politique russe dans le Caucase inquiète, particulièrement avec la Géorgie, et même si nous déplorons régulièrement la mauvaise qualité des relations entre Kiev et Moscou, la Russie, à tort ou à raison, n'est pas loin de considérer l'adhésion éventuelle de l'Ukraine et de la Géorgie à l'OTAN, comme une sorte de *casus belli*. Et, en tout cas, comme un geste de défiance inamicale à son égard.

Pour en revenir brièvement au pétrole et au gaz dont les cours sont indexés sur ceux de l'or noir, et à moins de mettre au point à bref délai de nouvelles technologies susceptibles d'aller fouiller les sols et les océans à de plus en plus grandes profondeurs, à des coûts économiquement acceptables, on ne voit plus très bien comment on pourrait faire face à terme aux demandes de la consommation. Concrètement, cette question se pose, par exemple, pour les océans, les mers arctiques. Mais, à l'heure actuelle, en dehors des possibilités offertes par l'exploitation des sables bitumeux du Canada, les réserves du bassin de Santos, au Brésil, les gisements russe et kazakh repérés au fond des mers de Barents et Caspienne, qui supposent pour devenir exploitables des investissements se chiffrant en dizaines de milliards de dollars, nous n'avons rien de tangible à proposer dans ce domaine.

Certes, par ailleurs, de puissantes réserves de charbon existent, mais plus d'un quart d'entre elles sont aux États-Unis, 17 % en Russie, 13 % en Chine, 16 % en Inde, etc. L'Union européenne, là encore, sera quasi totalement dépendante. C'est pourquoi, nous devons nous tourner vers l'hydroélectricité, le nucléaire, les énergies nouvelles comme le solaire, l'éolien, la géothermie, le biogaz produit à partir des déchets agricoles et dont le Parlement européen vient de conseiller d'exploiter l'énorme potentiel, mais surtout – car là encore, nous n'en sommes qu'aux balbutiements et il faudra des investissements, aujourd'hui encore incommensurables, pour y faire face –, l'hydrogène, en commençant par l'adoption d'une initiative européenne conjointe sur les piles à combustible et l'hydrogène. Les ministres de la Recherche de l'UE ont adopté le 30 mai dernier une proposition de projet instituant une telle initiative technologique de recherche publique et privée grâce à un premier crédit communautaire à hauteur de 470 millions d'euros. Une goutte d'eau pour amorcer un pompage beaucoup plus conséquent.

Les problèmes posés par *la mutation énergétique* sont multiples. J'en citerai quelques-uns :

- Les pays riverains de l'Océan arctique sont en compétition pour arbitrer les différents territoriaux concernant les fonds océaniques. Le 28 mai dernier, le Canada, les États-Unis, le Groenland, la Norvège et la Russie ont accepté de s'en remettre à l'arbitrage de l'ONU.
- Les engagements pris à Kyoto, opérationnels en février 2005, pour réduire les émissions de CO² qui contribuent à la détérioration climatique, font partie des défis technologiques auxquels nous sommes confrontés. Si, chaque État continue sur la lancée présente, la consommation d'énergie

conduira à un doublement des émissions toxiques annuelles de CO² d'ici 2050. Donc, nous devons produire de l'énergie non polluante, autant que faire se pourra, tout en sachant que certaines d'entre elles sont potentiellement très dangereuses. L'expansion nucléaire requiert des précautions accrues en matière de sécurité. Pensons à l'avertissement de Tchernobyl, d'avril 1986, à la fin de l'ère soviétique. En outre, la dissémination du nucléaire civil dans des pays qui n'offrent pas les garanties de contrôle politique nécessaire (tel est le cas aujourd'hui de l'Iran) représente un danger potentiel redoutable.

- La tendance à substituer certains agrocarburants aux hydrocarbures, reste, par ailleurs, à mesurer. La ruée sur ces fameux agrocarburants – notamment le maïs – a joué un rôle alertant dans l'envolée récente de certains prix alimentaires. En particulier, quand l'administration américaine a décidé de réduire de 20 % la consommation d'essence du pays d'ici à 2012, en incorporant du « carburant vert » à l'essence classique. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la part des terres arables consacrée à ces cultures serait d'après le scénario retenu, trois à quatre fois plus élevée qu'aujourd'hui en 2030. Or, on voit mal comment demander à l'agriculture mondiale de *prévoir à la fois l'alimentation de 9 milliards de personnes en 2050 au lieu de 6,5 aujourd'hui, de produire massivement des biocarburants de substitution et de préserver une biodiversité dont, chaque jour*, par des exemples concrets, *on nous montre qu'elle est en régression*. Par exemple, en Afrique équatoriale ; par exemple avec la déforestation de l'Amazonie pour permettre au Brésil de devenir le champion mondial de l'éthanol, même si – ô miracle! – on vient, paraît-il, de découvrir aux confins du Brésil et du Pérou, dans la jungle amazonienne, l'une des dernières tribus indiennes encore sans contact avec le reste du monde. Une sorte de parodie de l'histoire de Robinson Crusoé, au début du XXI^e siècle, somme toute!

En fait, la fragmentation politique de la planète en une multitude d'États qui se veulent « souverains » est incompatible avec l'urgence d'une approche globale, efficace et concertée, pour préserver les grands équilibres naturels et maîtriser les potentialités du nucléaire, voire demain, de la fusion thermonucléaire, à l'échelle du globe, si on arrive à la maîtriser. En prenant conscience de l'ampleur de la tâche, commençons donc par balayer devant notre propre porte et rassemblons nos forces pour promouvoir une politique énergétique intégrée dans l'Union européenne.

Le 21 mai dernier, le rapport Florencz adopté par le Parlement européen a montré la voie en insistant sur la nécessité d'approfondir les recherches : répercussions du réchauffement sur la compétitivité économique

et les coûts énergétiques; rôle de l'utilisation des sols, celui des forêts et de la déforestation; calcul des coûts externes du changement climatique résultant de l'industrie et notamment des transports, sans oublier la quantification des incidences en provenance de l'accroissement continu des transports aériens. Également, *quid* des répercussions de la promotion des biocarburants sur la déforestation des terres cultivées, l'alimentation planétaire de l'espèce humaine? *Quid* des conséquences de la pollution due aux activités humaines sur la physiologie des poissons et des écosystèmes maritimes, etc.?

Il est significatif que ce rapport Florenz ait été adopté à la très forte majorité de 566 voix contre 61 et 24 abstentions. Chacun sent bien que nous avons besoin de bases solides d'appréciations pour jeter celles d'une politique européenne intégrée consacrée à l'énergie et au climat. Si tout va bien et compte tenu d'une conférence de l'ONU consacrée à la question, prévue à Poznan en décembre, les fondements d'une véritable stratégie commune pourront être lancés en 2009 et devraient alimenter une part non négligeable de la campagne électorale pour le renouvellement du Parlement européen en juin 2009.

Dans l'immédiat, sous la présidence française, les principaux axes d'une politique commune devront être dégagés, qu'il s'agisse du partage équitable de la réduction des gaz à effet de serre, entre les pays européens; de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique; du stockage géologique ou de la capture du carbone.

Immigration

Autre sujet majeur qui soucie l'opinion européenne: l'immigration croissante, gérée, jusqu'ici, par les pays de l'Union européenne, les uns indépendamment des autres. « Chacun pour soi, séparément! ». Ce qui est d'autant plus absurde que les frontières internes ne font plus obstacle à la libre circulation du moins, dans « l'espace Schengen ». Les 27 ont donc paru d'accord pour examiner ce dossier commun et l'idée de renforcer, la lutte contre l'immigration clandestine, sans oublier les questions relatives au droit d'asile.

Le 21 mai, les ambassadeurs des États membres de l'Union ont d'ailleurs déjà tenté de trouver un accord sur un projet de directive visant à harmoniser les normes d'extradition des migrants indésirables. Le Parlement européen se saisira, à son tour, de la question, le 4 juin et le Conseil des ministres dans la foulée. Jusqu'ici, les eurodéputés se sont surtout précoc-

cupés de renforcer les garanties juridiques aux clandestins, qu'il s'agisse de leur rétention avant expulsion; de l'interdiction faite aux expulsés de revenir en Europe avant cinq ans, du cas des enfants non accompagnés ou des familles comportant des mineurs, etc.

Paris vient de proposer officiellement à ses partenaires un « *pacte pour l'immigration* » présenté comme un ensemble de propositions répondant à la nécessité « *d'adapter le flux migratoire aux capacités d'accueil de l'UE* ». Selon le gouvernement français, l'Union devrait « renoncer aux régularisations massives et collectives » qui ont eu les faveurs de Rome et Madrid. Le gouvernement italien ayant régularisé 635 000 clandestins en 2007 et 517 000 en 2006. Le gouvernement espagnol: 950 000 en 2007.

Au total, le nombre de clandestins dans l'UE est estimé à 8 millions. Ce n'est pas rien! L'UE selon le projet français devrait conclure des accords avec les principaux pays d'origine, en ayant recours, si nécessaire, à tous les instruments diplomatiques et commerciaux possibles. Par contre « l'immigration légale choisie et organisée sur une base professionnelle » serait privilégiée.

Non seulement l'Union devrait donc tenter de définir un contrat d'intégration de nature obligatoire, mais également des garanties communes en matière d'asile et un statut uniforme de réfugié, les critères d'examen des demandes d'asile étant communautarisés. D'ores et déjà, le gouvernement espagnol a pris ses distances à l'égard du projet français, contrairement au gouvernement italien. Zapatero d'un côté, Berlusconi de l'autre.

La part des flux d'immigration, hors citoyens de l'UE, en pourcentage de l'intégration totale, est très variable. Elle atteint des taux records en Lettonie (19,5 %), Estonie, Autriche (plus de 15 %). Elle est, par contre, très faible en Finlande ou en Hongrie (de l'ordre de 3 %), dans un grand pays comme la Pologne (moins de 2 %). Elle est supérieure à 10 % en Allemagne, Espagne, France, Pays-Bas et Suède. Elle est supérieure à 9 % en Grande-Bretagne. Mais, nos pays, à un degré ou à un autre, sont tous concernés. En réalité, nous sommes aujourd'hui devant une sorte de nouveau parcours du combattant. Confrontés à leur incapacité de maîtriser de manière cohérente, les flux migratoires liés à la mondialisation, les États membres doivent adopter des orientations communes en prenant, en vertu de celles-ci, des décisions incontournables et pas seulement en se contentant d'adopter au gré des circonstances, des directives ponctuelles comme la « directive retour » qui se propose d'uniformiser les conditions d'expulsion des sans-papiers à partir de 2010. L'Union européenne est donc au pied du mur.

Bilan de la PAC, en rapport avec la crise alimentaire mondiale

La troisième priorité concerne le bilan d'étape de la PAC dans le contexte de la crise alimentaire mondiale.

L'Union européenne devra commencer à renégocier, sous la présidence française, une mise à jour de la politique agricole commune, alors que le cours des matières premières alimentaires et, en particulier des céréales, a flambé depuis le début de l'année. Ainsi, le prix du riz a triplé en quelques mois, atteignant 1 000 dollars la tonne. Celui du blé a presque doublé entre mai 2007 et mars 2008.

Dans l'ensemble, selon la FAO, les prix des matières premières agricoles ont fait un bond de 40 %. Au cours la seule année 2007, cette poussée s'est poursuivie irrésistiblement au rythme de 45 % en neuf mois.

Nous sommes donc devant une nouvelle réalité : la production agricole augmente moins vite que la demande, suivant l'exemple des hydrocarbures même si le phénomène est plus diffus.

N'oublions pas, en effet, que la population mondiale est passée de 1 milliard 240 millions en 1850, à 2 milliards et demi quand Robert Schuman lança son appel du 9 mai 1950 en faveur d'une Communauté supranationale du charbon et de l'acier, les produits de base clés de l'époque, d'une réconciliation franco-allemande et d'une fédération européenne, que cette population est de nos jours, comme déjà mentionné, de plus de 6 milliards et demi d'habitants et qu'elle devrait exploser à 9 milliards en 2050. Mais, surtout, avec un énorme paradoxe : en 1950, l'Europe représentait 25 % de cette population mondiale ; aujourd'hui 7 %, en 2050 3 %. Cette augmentation accélérée accompagne celle de l'histoire et s'accompagne de l'explosion d'une diversification croissante des produits alimentaires dans les pays émergents qui accèdent à leur tour à la révolution technologique. La consommation de calories coûteuses s'accroît en Inde et même dans une Chine qui ne satisfait même plus à sa consommation en soja.

Certes, ces monstres démographiques ne sont encore que partiellement responsables de la crise, mais leurs nouveaux besoins ne feront que croître. La FAO vient d'ailleurs de confirmer qu'en Chine comme en Inde, « la consommation de lait et de viande est en hausse constante ».

De plus, la spéculation internationale sévit là comme ailleurs, alors que le recours aux agrocarburants, au détriment des forêts, des cultures à vocation alimentaire et fourragère explose à son tour. Les pays les plus pauvres sont évidemment les plus frappés et nous n'étonnerons personne

en précisant que l'Afrique est, de loin, le continent le plus affecté par la crise alimentaire.

Devant ce chambardement, la Commission européenne se livre à un exercice de rétro-pédalage : plus question de maintenir la jachère dans le ressort de l'UE (alors qu'aujourd'hui, celui qui exploite des terres arables se voit dans l'obligation de laisser reposer l'équivalent de 10 % de leur superficie) ; plus question aussi de maintenir des quotas laitiers pour libérer l'offre et obtenir, si faire se peut, des baisses de prix. Mais le débat de fond sur la politique agricole commune ne demande qu'à rebondir entre Français et Britanniques. Les premiers restent attachés à l'idée de protéger l'agriculture européenne contre les aléas du grand large et de maintenir un budget communautaire substantiel en la matière par voie de conséquence. Les seconds, comme en témoigne la prise de position récente d'Alistair Darling, leur ministre des finances, refusent de continuer à maintenir les prix agricoles européens au-dessus des cours mondiaux.

S'il est vrai que l'agriculture française a pleinement tiré profit des mécanismes de la PAC depuis 1960, le budget qui lui est affecté représentant encore approximativement 40 % des fonds communautaires, a tendance à diminuer. Cette diminution douce est continue. La PAC, en effet, n'est plus d'ores et déjà que le deuxième poste de dépense budgété dans l'Union européenne, après celui des fonds structurels et de cohésion.

Le grand rendez-vous pour trancher entre les orientations aura lieu en 2013 dans le cadre de la remise à plat annoncée de l'ensemble budgétaire communautaire.

Pour l'heure, cette observation mérite un détour au passage : la Commission a proposé de stabiliser le budget pour 2009 à 134,4 milliards d'euros en crédits d'engagements et 116,7 en crédits de paiements. Un budget qui ne progresse donc pas, par rapport à l'exercice en cours : 130,309 milliards d'euros en engagements et 120,668 en paiements.

Ainsi va l'Union européenne, à laquelle les États membres ne consacrent, en moyenne, qu'environ 0,9 à 1 % de leur PIB. Budget dont on nous permettra de dire qu'il est assez dérisoire quand on le compare aux budgets centraux des fédérations existantes : entre 15 et 25 % de leur produit brut, même si l'on doit tenir compte du fait qu'aucune dépense militaire n'est communautarisée. Ce qui n'est pas le cas dans un budget fédéral.

• Nous tenons, également, à signaler ce paradoxe qui n'est pas innocent, alors que, d'autre part, la Banque centrale européenne vient de fêter son dixième anniversaire le 1^{er} juin, même si les Européens n'ont découvert

les premiers euros palpables – billets et pièces – qu'en janvier 2002, et c'est un succès, surtout si l'on veut bien prendre en considération le fait qu'il « n'existe effectivement pas de pôle équivalent pour coordonner les politiques économiques nationales ».

Le pouvoir monétaire européen est de nature fédérale, la réunion des ministres des finances au sein de l'eurogroupe n'a ni le pouvoir, ni le mandat de l'équilibrer. Cependant, après l'adhésion annoncée de la Slovaquie à la zone Euro, 16 des 27 États qui composent l'Union utiliseront la monnaie unique. L'Euro représente déjà 27 % des réserves de change des Banques centrales début 2008, contre 14 % en 2002. En outre, contrairement à la Fed (Réserve fédérale américaine) qui a des compétences plus larges que la BCE, l'objectif statutaire du système européen de banques centrales est de maintenir la stabilité des prix, alors que la stabilité monétaire est menacée par une inflation de l'ordre de 3,6 % l'an. D'où le combat prioritaire que mènent M. Trichet et son équipe, contre l'inflation. Ce que paraissait ignorer ou oublier le président de la République française au début de son mandat, alors même que l'évolution du déficit public reste un important sujet de préoccupation et que l'échéance fixée par Paris pour le retour à l'équilibre budgétaire en 2010 est toujours considérée comme aléatoire à Bruxelles comme à Francfort.

Reste un point noir : la faiblesse de la croissance au sein de la zone euro entre 1999 et 2008 (1,6 % l'an en moyenne)... Il faut s'en prendre d'abord, je pense, à la coordination déficiente de la gestion économique intergouvernementale, incapable de susciter des convergences durables et donc de corriger les écarts de compétitivité. À longue échéance, de toute évidence, l'union monétaire européenne ne pourra pas fonctionner de façon satisfaisante sans gouvernement économique de nature équivalente pour l'équilibrer. En attendant, on peut considérer que la BCE a, jusqu'à maintenant, rempli honorablement la mission qui lui a été confiée, même si la crise financière venue des États-Unis accélère l'inflation mondiale : 3,9 points dans la zone euro, en mai 2008, à comparer à plus de 5 % outre-atlantique ; 7 aux Indes ; 8 ; 5 en Chine ; 14 % en Russie.

La défense européenne

La « défense » figure, ensuite, parmi les objectifs de la présidence française. L'objectif est louable, car « l'Europe puissance » restera un vœu pieux sans une véritable Europe de la défense.

Mais, ne nous faisons pas d'illusions... Il ne s'agit ni d'une armée

européenne, ni même d'un embryon de celle-ci. Il s'agit d'améliorer la coopération de certains États membres, par exemple, celle des capacités européennes héliportées ou de promouvoir des projets de développement des véhicules blindés. Il s'agit, encore, d'une manière plus générale « d'éviter les doublons », de rendre véritablement opérationnelle l'Agence européenne de défense.

L'essentiel, en matière de défense, notamment dans le domaine aéronaval dépend toujours de la bonne volonté des Britanniques. Or, depuis les accords franco-britanniques de Saint-Malo dont on nous a rebattu les oreilles, dix années se sont écoulées et les concepts de coopération entre Londres et Paris ne se sont pas vraiment concrétisés. Ainsi, nous avons entendu parler des projets de porte-avions franco-britanniques, puis on nous a annoncé en mai dernier que le gouvernement de Sa Majesté avait décidé de mettre en chantier deux nouveaux porte-avions d'un coût global de 4,7 milliards d'euro. En France, l'idée d'un nouveau porte-avions pour « relayer » celui qui s'est identifié comme le « Charles de Gaulle » a été reportée à des temps meilleurs, pour des raisons budgétaires. D'autant que la France ambitionne le lancement d'un bâtiment à propulsion nucléaire, ce qui ne sera pas le cas pour les porte-avions britanniques déjà baptisés « HMS Queen Elisabeth » et « HMS Prince of Wales ».

Quand à la « stratégie européenne de sécurité » adoptée en 2003, selon le rapporteur politique de l'Assemblée de l'UEO, s'exprimant, en mai 2008, par le truchement du Belge Ducarme, elle ne fournit toujours « aucune information sur les capacités civiles et militaires dont l'UE a besoin pour atteindre ses objectifs ». Il mentionne « les disparités entre les cultures stratégiques des membres de l'Union ». Il demande que le futur Haut représentant/Vice-président de la Commission de l'UE soit mandaté pour élaborer d'ici le 15 juin 2009, un livre blanc intitulé « politique européenne extérieure, de sécurité et de défense: voies et moyens 2009-2019 », présentant l'ensemble des propositions d'actions communautaires... Il se prononce en faveur de la mise en place d'un marché européen des équipements de défense selon un programme-cadre 2009-2014, visant à une « meilleure interopérabilité ». Il suggère aussi d'élaborer un « concept d'opérabilité spatiale ». Mais surtout, après avoir souligné le fait que 21 États membres de l'UE sur 27 sont aussi membres de l'OTAN et rappelé que la France envisageait un retour dans les structures de planification de défense et de commandement intégré de l'Alliance qui célébrera en 2009, son soixantième anniversaire, il ajoutait, sur un ton désabusé, qu'il « paraîtrait illusoire d'envisager que l'OTAN puisse ne pas jouer un rôle majeur dans la sécurité européenne, étant donné l'état des capacités européennes

actuelles et le manque de cohésion constaté lorsqu'il s'agit de recours à la force sous l'étendard de l'UE ». Ah ! qu'en termes châtiés ces choses-là sont dites...

En réalité, il est clair que le Royaume-Uni continue à accorder la priorité à l'Alliance et l'OTAN et à considérer que la stratégie européenne de sécurité demeure auxiliaire et supplétive. Londres vient d'ailleurs de publier la « Stratégie nationale de sécurité et de défense du Royaume-Uni : la sécurité dans un monde interdépendant » et la France, achève de son côté son propre « livre blanc sur la sécurité et la défense nationale ». Quant aux pays d'Europe centrale et orientale, ils ne croient qu'en la garantie des États-Unis, donc aux vertus de la seule OTAN. Le manque de volonté politique est flagrant : l'Europe de la défense reste un mythe et la présidence française ne donne pas jusqu'ici le sentiment qu'elle envisagera sérieusement de « secouer le cocotier ». Alors, de grâce, qu'on finisse de vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Euromed

Reste le dernier grand dossier annoncé de la présidence française : la création d'une Union pour la Méditerranée.

Comme nous l'avons déjà dit, par ailleurs, l'idée est, *a priori*, séduisante, même si elle n'est pas nouvelle : le lancement d'un partenariat à Barcelone, sous l'impulsion de l'Espagne et de la France, entre les quinze pays que comptait alors l'Union européenne et les douze pays méditerranéens, hors Union européenne, date de 1995, annonçant diverses réalisations, sans obtenir de résultats concluants, pour diverses raisons, en tête desquelles on trouve le conflit israélo-palestinien qui a fini, en s'éternisant, par pourrir l'environnement proche oriental ; la dispersion des objectifs et des visions d'avenir des pays arabes du bassin méditerranéen ; la priorité accordée par la Turquie à une adhésion pleine et entière à l'Union européenne et sa méfiance donc à l'égard du processus proposé.

Par ailleurs, l'idée d'Union méditerranéenne telle qu'elle a été lancée par Nicolas Sarkozy, en février 2007 à Toulon, au cours de la campagne des élections présidentielles, concrétisée par son Conseiller spécial, Henri Guaino, a été accueillie avec de visibles réticences par la chancelière allemande, Angela Merkel, dans la mesure notamment où le projet initial, ne paraissait devoir prendre en compte que les pays méditerranéens de l'Union et excluait l'Allemagne en conséquence. Finalement, après divers pas de clerc, le 3 mars dernier, la chancelière se mettait d'accord avec le

président français : le projet impliquera l'ensemble de l'Union européenne et transformera « l'Union méditerranéenne » en « Union pour la Méditerranée ». Le Conseil européen de mars a entériné cet accord.

Chaque mot compte dans ce genre d'énoncé et nous avons bel et bien frôlé une crise sérieuse. En contrepartie des concessions auxquelles il avait été amené à consentir, Nicolas Sarkozy a obtenu que le lancement du nouveau dessein méditerranéen soit effectué à Paris, le 13 juillet prochain, à la veille de la fête nationale française. Les 27 États de l'Union seront invités ainsi que leurs partenaires de la façade non européenne de la « *mare nostrum* » ; l'Union pour la Méditerranée comportant une coprésidence, assumée conjointement par un État de l'UE et un État non membre. Le financement des projets sera assuré sur la partie du budget communautaire consacrée au processus de Barcelone requinqué et revigoré, mais aussi hors budget de l'UE. Finalement, la Commission européenne a adopté à Strasbourg, le 20 mai, une communication dans laquelle elle a validé le processus de Barcelone, tout en admettant la nécessité de le rénover. La Commission envisage pour la gestion de l'ensemble euroméditerranéen des « sommets » biennaux, un secrétariat doté d'un mandat « orienté vers les projets » et la création d'un groupe de contact basé près d'elle à Bruxelles.

Quatre grands projets sont préconisés :

- Promotion de ce qu'on appelle les « autoroutes de la mer », combinant des services intégrés de marchandises sur de grands axes permanents.
- Mise en œuvre d'une interconnexion routière à travers l'ensemble du Maghreb, la Libye et la Mauritanie, pour favoriser « l'intégration régionale ».
- Dépollution de la Méditerranée avec attribution de fonds budgétaires européens ainsi que de la Banque européenne d'investissements.
- Édification d'un plan solaire méditerranéen.

D'autres entreprises concrètes peuvent évidemment s'envisager, compte tenu de leur intérêt et des capacités de financement.

L'Union pour la Méditerranée héritera des crédits aujourd'hui programmés pour le processus de Barcelone et la politique européenne de voisinage (7,5 milliards d'euros pour les années 2007-2013) ; d'aides bilatérales, encore difficiles à évaluer (la France montrant l'exemple, avec des attributions

totalisant environ 700 millions par an) ; des financements bancaires, prioritairement en provenance de la Banque européenne d'investissements ; des financements privés, notamment d'origine arabe, etc.

Le projet d'Union pour la Méditerranée est surtout appuyé du côté arabe par le Maroc et la Tunisie ; l'Algérie reste dubitative et la Libye de Muammar Kadhafi ne veut pas en entendre parler. Le président égyptien Moubarak serait prêt à en assumer la coprésidence.

Un point risque de faire problème, quand la Commission a contesté au président français, le droit de « préempter » un mandat de deux ans pour la coprésidence européenne de ce projet méditerranéen. La Commission rappelle, en effet, que le 1^{er} janvier 2009, si le traité de Lisbonne est ratifié, la représentation extérieure de l'Union devrait être du ressort de la nouvelle présidence de l'Union européenne. Pour mémoire, nous le rappelons aussi.

La Russie et l'Union

Mais, précisément, les problèmes de la présidence française ne se limiteront pas aux dossiers qui viennent d'être, sommairement, analysés...

- Il va falloir, par exemple, ouvrir des négociations avec la Russie en vue de conclure avec elle un accord de partenariat. On estime généralement que ces négociations dureront une année, dans le but d'élargir et de consolider la coopération politique et économique, notamment dans le domaine clé de l'énergie, mais aussi commercial.

- En outre, la Pologne et la Suède ont proposé une initiative conjointe dans le but de renforcer la « dimension orientale » de l'Union européenne. Ce projet de « partenariat oriental », un peu sur le modèle de l'Union pour la Méditerranée, pourrait concerner dans l'esprit de ses instigateurs : l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et, *a posteriori*, la Biélorus, tous pays membres de l'Union soviétique jusqu'au début des années 1990. Reste à savoir comment ce « partenariat oriental » de l'Europe s'agencera avec le partenariat Union européenne-Russie ; comment il sera financé (si la limite est celle des moyens actuellement à la disposition de la politique européenne de voisinage, ce sera un « flop ») et aussi, ce qui caractérisera ce partenariat (régime des visas, libération commerciale, actions en matière d'environnement, coopération culturelle, etc.).

- La Russie, comme nous-même, a besoin de stabilité, mais elle a l'épiderme sensible quand elle apprend que l'OTAN (en fait, les États-Unis de

George Bush) veut installer un système hautement sophistiqué de radars et de fusées anti-fusées dans deux anciens pays du Pacte de Varsovie : Pologne et République tchèque, ou quand les experts de l'OTAN développent en Estonie, non loin de Saint-Petersbourg ou presque, un centre de cyberdéfense de l'espace à la disposition des pays de l'Alliance atlantique pour cibler différents types de menaces (criminalité, attaques terroristes, exercice de pressions à travers Internet).

La Russie, notre grand voisin, appartient à la même culture européenne que la nôtre, mais sa dimension est transcontinentale. Ses frontières parcourent l'Asie jusqu'au Pacifique dans des territoires riches en pétrole, en gaz, en minerais, mais presque vides de populations (7 000 kilomètres avec le Kazakhstan, 3 500 avec la Mongolie, 4 200 avec l'Empire du milieu). C'est sur cet État continent que Vladimir Poutine a régné huit années durant à la suite de Boris Eltsine et Mikhaïl Gorbatchev, après Staline, Pierre le Grand et j'en passe. Ce pouvoir, il lui faut désormais le partager avec Dmitri Medvedev, devenu président depuis le 7 mai, tandis que Poutine acceptait de troquer ses propres habits présidentiels pour ceux de premier ministre, tout en prenant la précaution de s'entourer d'un Conseil quand même très présidentiel et de conserver un certain nombre de leviers politiques à commencer par la présidence du parti majoritaire « Notre Russie ».

Il n'est pas toujours aisé d'organiser de tels tandems même s'il ne s'agit que d'attelages...

Quid de la Turquie?

• Il va falloir, ensuite, savoir gérer la poursuite des négociations d'adhésion avec la Turquie. Nous assistons présentement à un dialogue de sourds qui pourrait bien, un jour, tourner au vinaigre. Alors que le commissaire finlandais, Olli Rehn, en charge de la négociation pour l'Union européenne, déclare que l'adhésion turque demeure un « objectif partagé », mais qu'Ankara doit « accélérer les réformes », débloquer le dossier Chypriote, régler civilement celui du Kurdistan ; la partie turque rétorque qu'il existe, en fait, un veto français sur plusieurs chapitres de cette négociation, pour des raisons politiques de fond. Un débat édifiant s'est déroulé le 28 mai au sein de la commission parlementaire UE/Turquie, au cours duquel le ministre des Affaires étrangères turc a mis en garde les Européens : si l'UE donne le sentiment de continuer à mener une bataille d'arrière-garde à propos de l'adhésion turque, certains de ses États membres étant, en fait, partisans d'un accord de partenariat plutôt que d'un accord sur l'adhésion

elle-même, la Turquie en tirera les conséquences qui, sous entendu, pourraient ne pas être sans effet au sein de l'Alliance atlantique.

- À Ankara, même, la situation est loin d'être claire. La cour constitutionnelle turque pourrait cet automne prononcer la dissolution du parti de M. Erdogan, premier ministre, qui dirige le pays, après avoir gagné les récentes élections, au motif que ce parti – l'AKP – n'a pas un caractère laïque conforme à l'esprit et la constitution kémaliste, mais est appréciée comme une formation islamique par l'état-major de l'armée.

- M. Erdogan lui-même risquerait d'être condamné à plusieurs années d'inéligibilité. De même que le président de la République en exercice, Abdullah Gül...

Négocier l'adhésion turque dans ces conditions peut effectivement être qualifié de « surréaliste ». La présidence française sera donc en première ligne dans le débat sur l'adhésion turque à l'UE d'autant que le parti présidentiel – l'UMP – n'est pas favorable à l'objectif même de cette adhésion et que, inversement, le projet d'Union pour la Méditerranée pourrait perdre une bonne part de sa signification si la Turquie s'abstenait d'y participer.

En l'attente des élections américaines

- Où que l'on tourne ses regards, d'ailleurs, on perçoit à quel point l'Union européenne telle qu'elle est, et non telle qu'on voudrait qu'elle soit, se trouve, par la force des choses, impliquée désormais en tant que telle dans les affaires mondiales comme dans les crises de proximité. Rappelons à titre d'exemple, le « sommet » Union européenne, Amérique latine et Caraïbes, qui s'est tenu à Lima les 16 et 17 mai, en quête d'association avec les pays de la Communauté andine, du Mercosur et d'autres entités comme le Forum des Caraïbes. Le monde latino-américain s'éveille à son tour, non sans développer de nouveaux signes conflictuels comme c'est le cas en Colombie et comme on le redoute au Venezuela.

- À propos des crises de proximité, ne perdons pas de vue l'évolution encore incertaine dans les Balkans où les démocraties serbes classées comme « proeuropéennes » l'ont emporté en mai sur les nationalistes, au cours d'élections législatives, mais ne disposant pas de la majorité doivent donc pour gouverner, exercer le pouvoir avec les héritiers de Milosevic, après avoir signé à Bruxelles, le 29 avril, un accord d'association et de stabilisation. La stabilisation, précisément du Kosovo demeure encore incertaine, en attendant qu'une décision soit prise pour permettre à l'Union européenne d'y prendre la relève de la mission de police de l'ONU.

En Macédoine voisine, de violents incidents émaillés de fusillades ont éclaté le 1^{er} juin, à l'occasion des élections législatives, faisant plusieurs victimes. La Macédoine, partagée entre Slaves orthodoxes et Albanais qui représentent 15 % de sa population est officiellement candidate à l'UE. Ces élections ont donc déçu ceux qui attendaient d'elles un test de maturité politique. Notamment à Bruxelles, pour l'OSCE (Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe) « les normes essentielles ont été bafouées ».

- Enfin, nous réservant de revenir sur l'évolution des zones conflictuelles qui empoisonnent la vie internationale, au Proche et Moyen-Orient, en Afghanistan et au Pakistan ou dans l'Est africain (Soudan, régions du Darfour, Somalie), nous sommes dans l'attente évidemment des résultats de la grande compétition politique qui s'est engagée aux États-Unis, tant il est évident que, par hypothèse, le gouvernement par Obama après les élections présidentielles de novembre prochain n'aurait plus grand-chose en commun avec celui d'un George Bush.

Au contraire, si John Mc Cain l'emporte, une certaine continuité géostratégique et diplomatique serait assurée à la Maison Blanche. L'élection présidentielle américaine aura donc des conséquences mondiales majeures, même si, comme le diagnostiquait récemment Timothy Gordon Ash, professeur d'études européennes à l'université d'Oxford, la puissance relative des États-Unis « a diminué » et « continuera de diminuer » malgré leur étonnante vitalité, quand on sait, par exemple, qu'au sortir de la crise des *subprimes*, ils ont su réaliser, malgré tout, 0,9 % de croissance au cours du seul premier trimestre 2008.

Une chose est certaine – et je terminerai par là – face à la multiplication de menaces asymétriques, notre monde tourne de plus en plus vite, en roue libre, dans l'attente d'un nouveau paradigme de la globalisation. Pour en témoigner, il édifie un peu partout des tours de plus en plus hautes qui veulent symboliser ses aspirations de Pékin à Doha, de Londres à Shanghai, de Chicago à Moscou, de Dubaï à la Défense, en attendant d'autres sites.

Dans cet univers où nous jouons le rôle de l'apprenti sorcier, la gouvernance européenne n'est encore qu'une aspiration, comme le dernier avatar subi par le traité de Lisbonne vient encore de nous le rappeler. Mais, celle du monde reste un rêve et, pourtant, il en aurait terriblement besoin, pour s'éviter de continuer à dévier vers l'imprévisible.

(Paris, le 25 juin 2008)